

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Valo'Marne

Evolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil

Concertation préalable du 6 mai au 15 juin 2019

Claire de Loynes
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 26 février 2019

Bilan du garant

Valo'Marne

Evolution de l'Usine de Valorisation Energétique située à Créteil

Concertation du 6 mai au 15 juin 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET..... | 3 |
| CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION | 9 |
| ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION..... | 15 |
| RÉSULTATS DE LA CONCERTATION | 17 |
| LA PARTICIPATION DU PUBLIC..... | 24 |
| AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION | 28 |
| LISTE DES ANNEXE..... | 29 |

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Valo'Marne est la société dédiée à l'exploitation de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Créteil dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat lui a été attribué pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne, (SMITDUVM) à l'issue d'une mise en concurrence. La Préfecture du Val-de-Marne l'a également validé.

La société Valo'Marne associe Suez pour 75% et, pour 25% Dalkia Wastenergy (ex. TIRU, filiale à 100% du Groupe EDF, spécialisée dans le Traitement Industriel des Résidus Urbains).

En tant que délégataire de la DSP, elle a en charge :

- Le traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets des activités des soins à risque infectieux (DASRI) ;
- La valorisation énergétique du traitement de ces déchets ;
- Le traitement des fumées issues de l'incinération ;
- L'étude, la conception, le financement, la réalisation des travaux et l'exploitation des investissements visant à l'amélioration des performances de l'installation.

- **CONTEXTE :**

La gestion des déchets est une problématique transversale : elle est à la fois environnementale, économique et sociale, et donc soumise à un encadrement réglementaire à tous les échelons : européen, national et local.

En matière de gestion des déchets, les États membres de *l'Union Européenne* doivent respecter les principes et objectifs définis par la **Directive cadre de 2008** qui établit une **hiérarchie des modes de traitement des déchets** en cinq points : la prévention, la préparation des déchets en vue de leur réemploi, le recyclage pour une valorisation matière, la valorisation sous forme d'énergie et l'élimination sans risque pour l'environnement.

La législation française transpose cette réglementation européenne dans le **Code de l'environnement** qui régit la **gestion des déchets selon quatre principes** : la réduction des déchets en quantité et en toxicité, la proximité entre le lieu de la production de déchets et celui du traitement, la valorisation des déchets sous forme de matière ou d'énergie, l'information du public sur les impacts sanitaires et environnementaux de la production et

du traitement des déchets. Le **programme national de prévention des déchets 2014-2020** précise la stratégie nationale de prévention issue de la réglementation européenne.

Depuis août 2015, la **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** fixe de nouvelles orientations et objectifs de réduction et de gestion des déchets :

- La réduction de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- L'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation (55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes) et le tri à la source des biodéchets ;
- L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 ;
- La diminution de 50% par rapport à 2010 des quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

La planification régionale en Ile-de-France est portée par le **Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)**, approuvé en 2009 pour dix ans. Il coordonnait et programmat les actions de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et fixait des objectifs de **prévention**, de **valorisation**, de traitement de **proximité**, d'**optimisation de la gestion des coûts** et de **réduction de l'impact environnemental**. Au vu de ces objectifs, il précisait les besoins d'évolution du parc des installations qui concourent à la gestion des déchets.

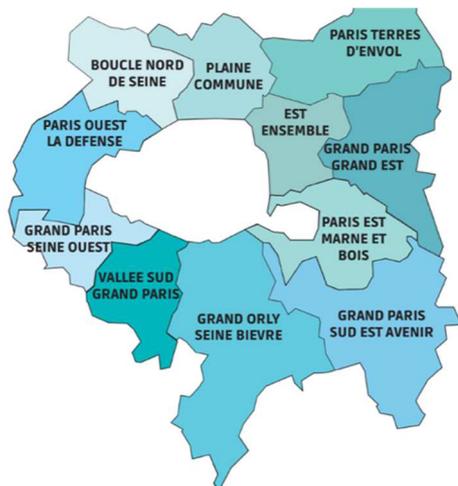
Afin de s'adapter au mieux aux besoins de ses territoires, le Conseil régional d'Ile-de-France a lancé en décembre 2016 une concertation sur son **futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui doit prendre la suite du plan actuel, dès 2019**. L'objectif est d'intégrer plus de transversalité et d'assurer **la transition du territoire vers une économie de la ressource**.

Selon les estimations du projet de PRPGD, le besoin en traitement en Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) sera de l'ordre de **3 770 000 tonnes en 2025 et 3 680 000 tonnes en 2031**.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**

En 2017, le bassin versant du SMITDUVM, réparti sur trois territoires (Etablissements Publics Territoriaux (EPT) de l'Est francilien) comptait 639 000 habitants :

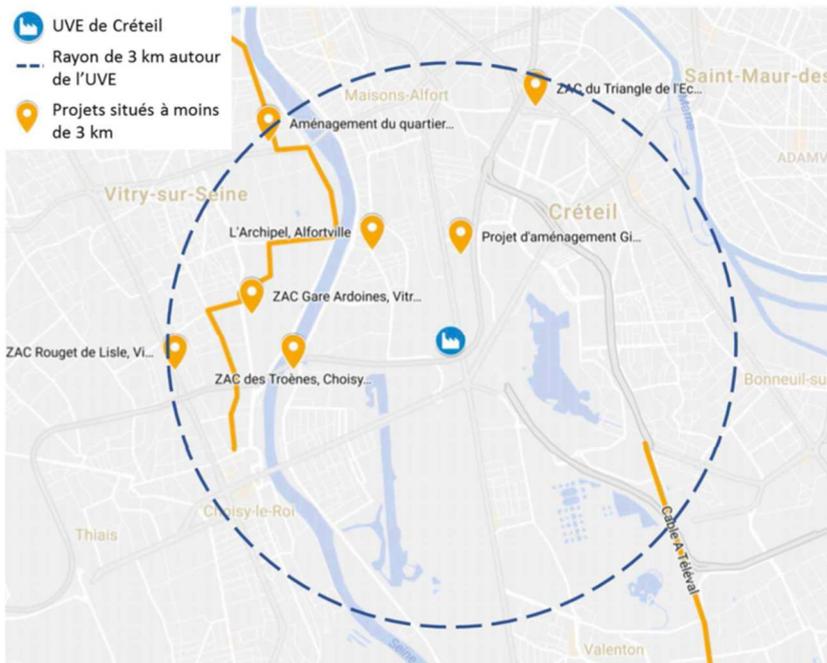
- a) **Paris Est Marne & Bois** comprend les communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La-Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Le Plessis-Trévisé, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie ;
- b) **Grand Paris Sud Est Avenir** compte les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne);
- c) **Grand Orly Seine Bièvre** correspond à Villeneuve-Saint-Georges
- La valorisation énergétique annuelle des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est actuellement de 180 000 tonnes. Malgré une prévision de croissance de la population jusqu'en 2025, l'objectif est de se maintenir au même tonnage en 2025.



Source : *Le Journal du Grand Paris*

- Néanmoins, au nom de la solidarité territoriale, le projet de PRPGD fait de la mutualisation une condition nécessaire pour répondre aux besoins franciliens.
- L'UVE est implantée au sein d'une importante **zone d'activités commerciales et industrielles** et au carrefour de plusieurs axes de communication : a) **l'autoroute A86** au sud et à l'est de l'installation ; b) **la voie ferrée à grande vitesse** Paris – Lyon - Marseille et la voie du **RER D** en bordure ouest du site, ainsi que c) **la RN6** en bordure est. Cette dernière permet la desserte de l'installation.
- **Les premières habitations des centres d'Alfortville et de Créteil se placent en bordure de cette zone d'activités, à plus de 500 mètres du site.** Les établissements

éducatifs, sanitaires et sociaux les plus proches se trouvent sur la commune de Créteil, à plus de 500 mètres du site.



- **OBJECTIFS :**

L'UVE actuelle comporte :

- une installation de traitement thermique de déchets multiples avec deux lignes de déchets ménagers de capacité totale de 225 000 tonnes/an ;
- ainsi qu'une ligne spécifique pour Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Elle comprend également quatre installations de refroidissement *évaporatif* (Tours Aéro Réfrigérantes – TAR) par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle.

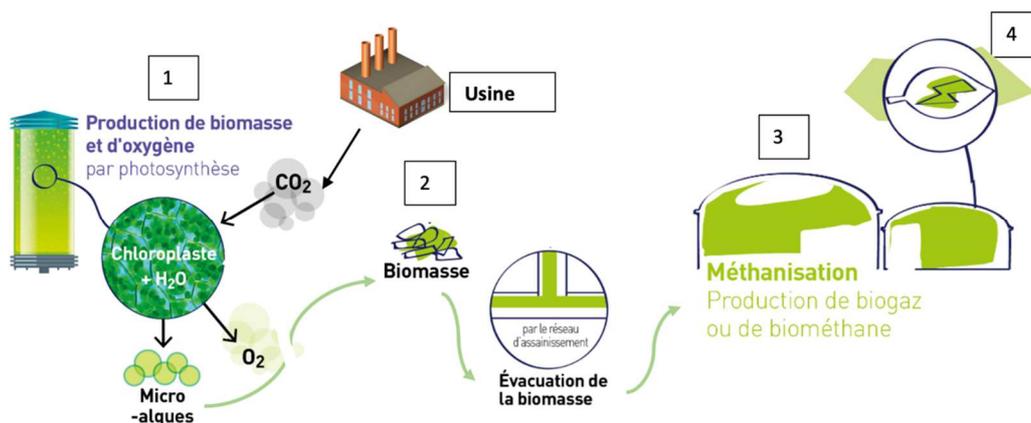
- COÛT :

128 M€ répartis en

21,8 M€ dédiés à l'amélioration du traitement des fumées des lignes existantes ;
3,8 M€ prévus pour l'augmentation de la capacité de production à destination du réseau de chaleur urbain de Créteil (sur fonds privés Valo'Marne) ;
102,4 M€ à la fois pour la refonte totale de la ligne DASRI, **pour** la création d'un nouveau réseau de chauffage urbain, **pour** celle de la station hydrogène, **pour** l'installation du puits de carbone **et aussi** celle de la nouvelle ligne de traitement des déchets sans oublier les deux serres. (le tout sur fonds privés Valo'Marne).

Le projet de modernisation prévoit :

- la modification du système de traitement humide des fumées par un traitement sec sur les lignes 1 et 2, ce qui permettra d'atteindre des **niveaux d'émissions dans l'atmosphère inférieurs à la norme** pour les oxydes de carbone, le dioxyde de soufre, l'acide chlorhydrique, les poussières, les métaux, dioxines et furanes ;
- la modification des réseaux d'eau pour réutilisation en interne afin d'atteindre le zéro rejet d'effluents industriels liquides ;
- la mise en œuvre d'un puits de carbone « pilote » au niveau du rejet des fumées de l'UVE pour capter et traiter une partie du CO₂ résiduel. Développé par Suez et Fermentalg - société spécialisée dans la biotechnologie industrielle - le puits de carbone est une colonne d'eau qui **utilise les propriétés naturelles des micro algues pour capturer le dioxyde de carbone (CO₂)** - gaz à effet de serre - dans les fumées, puis **le transformer en oxygène (O₂)** et enfin **le valoriser en énergie verte sous forme de bio méthane** (gaz).



- l'évolution des capacités de traitement avec le REMPLACEMENT de la ligne DASRI par une 3^{ème} ligne de valorisation énergétique pour les Déchets d'Activité Economique (DAE), les DASRI et les OMR ;

**- GISEMENT ACTUEL ET GISEMENT POTENTIELLEMENT « RÉCEPTIONNABLE » À HORIZON 2023
(EN ADÉQUATION AVEC LE PRPGD)**

| | | 2017 | 2023 et après |
|--------------|-----------------------------------|-------------|----------------------|
| DASRI | tonnage DASRI | 17 000 | 18 000 |
| OMR | tonnage OMR (SMITDUVM) | 180 000 | 180 000 |
| | tonnage OMR (hors SMITDUVM) min. | 53 000 | 57 250 |
| | tonnage OMR (hors SMITDUVM) max. | / | 130 000 |
| DAE | tonnage DAE/refus de tri DAE min. | / | 37 000 |
| | tonnage DAE/refus de tri DAE max. | / | 109 750 |

- l'optimisation de la performance énergétique de l'UVE avec une fourniture d'énergie accrue vers le réseau de chauffage urbain de Créteil et également vers le réseau de distribution de vapeur exploité par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) ;
- une réduction forte de la consommation de gaz naturel (abandon du four DASRI) ;
- la réalisation d'une serre pour la production agricole alimentée en énergie fatale par l'UVE ;
- la création d'une serre pédagogique destinée à l'accueil des groupes scolaires et citoyens ;
- une fourniture d'énergie pour la mise en œuvre d'une station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules.

L'augmentation de la performance énergétique sera de 77% à 94%.

Le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Créteil bénéficiera de 41% de puissance supplémentaire.

Et la consommation de gaz naturel chutera de 300%

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE : 2019 – 2023

- 2020 : mise en service du traitement des fumées de la ligne 2 ;
- 2021 : mise en place du futur traitement des fumées de la ligne 1 ;
- 2022 : mise en œuvre de la nouvelle ligne 3 et du futur traitement des fumées associé + construction du Groupe Turbo-Alternateur (GTA) + construction du nouveau réseau de chaleur urbain et de la nouvelle station hydrogène ;
- 2023 : réalisation des serres d'agriculture urbaine et pédagogique.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- QUELQUES DATES CLÉS :

1. Début 2019, décision d'organisation d'une concertation qui prend en compte les évolutions réglementaires en matière d'information et de participation du public afin de présenter un projet exemplaire, respectueux de son environnement naturel et humain. C'est donc en application de l'article L121-17 et selon les modalités de l'article L121-16-1 du Code de l'Environnement que Valo'Marne organise une concertation préalable et publie **l'avis d'information initial** dans 25 mairies du territoire.

2. Désignation d'une garante par la CNDP

Dans cette perspective, VALO'MARNE a saisi le **26 février 2019** la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet de l'extension de l'UVE située à Créteil.

La CNDP par sa décision N°2019/48 du **6 mars 2019** soumet Valo'Marne à l'organisation d'une concertation préalable et a désigné **Madame Claire DE LOYNES garante de la concertation préalable**.²

Renaud Besançon, directeur de projets SUEZ et **responsable du projet Valo'Marne** a pris contact par téléphone avec la garante pour un premier échange d'éclairages, de part et d'autre et pour trouver une date de réunion le **19 mars 2019** à la Tour Suez CB21, 16 place de l'IRIS à Courbevoie.

Accompagné d'Elina Marcoux, chef de projets Suez, Renaud Besançon a réuni également l'équipe de communication choisie, NEORAMA ; étaient présents son directeur Renaud Dupuy et trois de ses collaboratrices.

Au-delà de la nécessité de faire connaissance, l'ordre du jour portait sur deux points essentiels : envisager ensemble une ébauche de calendrier prévisionnel de la concertation préalable et construire le matériel nécessaire à une bonne information du public.

Renaud Besançon et Renaud Dupuy avaient de leur côté déjà commencé à construire une ébauche de calendrier *prévisionnel* (sous réserve de la disponibilité des parties prenantes comme des salles envisagées) mise en discussion avec les membres du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) afin d'intervenir de façon équilibrée dans chacun des trois Territoires.

La réunion a également porté sur la constitution des supports traditionnels de communication nécessaires pour une bonne information du public.

L'avis pour affichage municipal (cf. annexe) étant déjà déposé dans 25 mairies des territoires, il restait à établir le dossier de concertation, à préparer les flyers pour les salles de réunions publiques et expositions itinérantes sur les marchés.

Pour la durée de la concertation préalable Valo'Marne, la décision a été prise de créer également un site Internet dédié ainsi que de mettre à disposition des cahiers de contributions en mairies (à la fin du compte, assez rarement documentés), dans les salles de réunions publiques et lors des rencontres sur les marchés.

C'était l'occasion pour la garante de préciser l'importance de la clarté des contenus pour le plus large public mais aussi de s'assurer d'une réelle exhaustivité des informations apportées, tant au sujet de l'opportunité du projet que de l'intérêt qu'il est censé apporter aux habitants de la circonscription du SMITDUVM et au-delà.

Nous avons ensuite établi ensemble un calendrier de fabrication de ces outils de communication en prenant en compte

- les temps de relecture nécessaires pour les responsables comme pour la garante
- de décider des dates convenables
- pour se caler avec les délais d'impression et d'acheminement.

Au cours de cette même réunion, Grégory Richet, le président de Valo'Marne, est venu nous saluer et prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux et du déroulement prévisionnel du projet, sachant qu'il restait à prendre des contacts avec les parties prenantes pour harmoniser les agendas et obtenir les salles nécessaires à l'accueil du public.

Il s'est présenté – dès **le lendemain 20 mars** - une opportunité pour la garante de rencontrer les porteurs du projet et les parties prenantes et d'acquérir ainsi une meilleure compréhension des enjeux : il s'agissait de la...

Présentation du puits de carbone, projet R&D sur le site de l'usine. Cet événement réunissait autour du maire de Créteil **Laurent Cathala**, **Marie-Ange Debon**, directrice générale France de SUEZ, et directrice générale adjointe de SUEZ, chargée de la France, de l'Italie et de l'Europe Centrale et Orientale ainsi que **Axel Urgin**, président du SMITDUVM et en charge de la Rénovation urbaine et de la transition énergétique à la mairie de Créteil. J'ai été présentée à **Hubert Garin**, directeur du Développement SUEZ RV IDF avec lequel nous sommes convenus de fixer un rendez-vous pour une présentation élargie du projet. **Marie-Christine Viratelle**, directrice du site Valo'Marne, m'a décrit le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) – alors fermée aux invités pour des questions de

sécurité. Néanmoins, je pouvais déjà en apprécier les dimensions et mesurer son emprise sur la commune de Créteil. M-C Viratelle m'a proposé de m'inscrire pour une visite approfondie de l'UVE afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Axel Urgin, président du SMITDUVM m'a proposé de prendre date pour un entretien au sujet du syndicat intercommunal qui a délégué Suez pour 20 ans sur le projet Valo'Marne.

3 -Dates de la concertation préalable Le temps de la concertation s'est étendu sur six semaines si l'on tient compte des outils d'expression ouverts au public, soit en mairie, soit sur Internet. Cinq réunions publiques, dont trois ateliers thématiques, ont été programmées entre le 13 mai et le 13 juin 2019.

4 Publication du bilan

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Le versant du SMITDUVM étant très étendu sur ses trois territoires, les choix de présence de la concertation, soit en réunions publiques, soit sur les marchés se sont efforcés de se rapprocher – autant que faire se peut – au plus près des habitants afin de toucher le maximum d'entre eux (la population est de 639 000 hab.)

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

Le **dossier de concertation** – un document de 36 pages comprenant notamment la présentation du projet, les solutions techniques envisagées, la démarche de concertation ainsi que la liste des communes concernées par le projet – a été mis à la disposition du public en version imprimable sur le site de VALO'MARNE, ainsi que sur le site internet du projet : <http://concertation.valomarne.fr>

Par ailleurs, trois cents exemplaires en version papier ont été déposés dans les mairies du périmètre de la concertation et distribués lors des réunions publiques.

Le site internet du projet, informatif et contributif, comprend également le calendrier des temps de la concertation, le planning du projet et les comptes rendus des temps de concertation. De plus, chacun peut y consigner ses observations et ses propositions, sous la forme d'un formulaire.

Il est également possible de s'adresser directement à **Madame Claire DE LOYNES**, garante de la concertation, par voie électronique ou postale : claire.de-loynes@garant-cndp.fr

ou « Mme Claire de LOYNES (Concertation VALO'MARNE) 10 rue des Malfourches 94 000 CRETEIL »

Par ailleurs, **32 000 affiches ou flyers d'information** ont été distribués dans 28 stations du RER pendant 8 jours.

De plus, plusieurs fiches thématiques concernant les trois sujets des ateliers : *Insertion urbaine ; Surveillance environnementale et Ancrage territorial*.

Dans la rubrique *Annonces légales*, deux annonces sont passées dans la presse :

Via *Le Parisien* (édition 94), le 18 avril 2019

Et via *Le Parisien* du 19 avril 2019

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

Réunions publiques et ateliers thématiques

La réunion publique **d'ouverture** a lieu le **lundi 13 mai à 19h** à l'Auditorium Marcel Dadi **de Créteil** (2 rue Maurice Déménitroux).

Au cours de ces six semaines de concertation, trois ateliers thématiques et une réunion publique de clôture sont organisés pour permettre au public de prendre part activement au projet et d'apporter ses avis et contributions :

- **Atelier 1** : jeudi 16 mai 2019 à 19h, à la salle Jean Morlet **de Champigny-sur-Marne**
- **Atelier 2** : mercredi 29 mai 2019 à 19h, à la salle du Tohu Bohu **de Boissy-Saint-Léger**
- **Atelier 3** : lundi 3 juin 2019 à 19h, à la salle André Malraux **de Villeneuve-Saint-Georges**

La réunion publique **de clôture** : **jeudi 13 juin 2019 à 19h**, à la Salle Charles de Gaulle **de Nogent-sur-Marne**

Expositions itinérantes avec flyers d'information :

126 personnes rencontrées et informées lors d'échanges approfondis

Créteil Marché de Mont Mesly du 17 mai : environ 30 personnes qui ne connaissaient pas ou peu le projet, pas de contribution écrite sur les registres mais des retours plutôt positifs.

Marché de Créteil Village du 19 mai : 43 personnes ont manifesté de l'intérêt, dont la moitié connaissait assez bien le projet, 4 contributions écrites, 2 positives et 2 négatives dont celle de Philippe Ungerer, relativement à l'hydrogène.

Marché central et couvert d'Alfortville du 29 mai : 34 personnes rencontrées ;

Marché central de Nogent-sur-Marne : mardi 4 juin, échanges avec 21 personnes

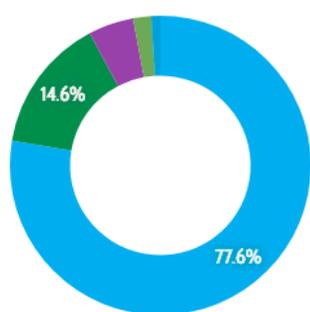
Autres rencontres avec le public :

9 temps d'animation, 4 visites du site ont touché 61 personnes ; 872 visites uniques du site Internet dédié au projet : <https://concertation.valomarne.fr>.

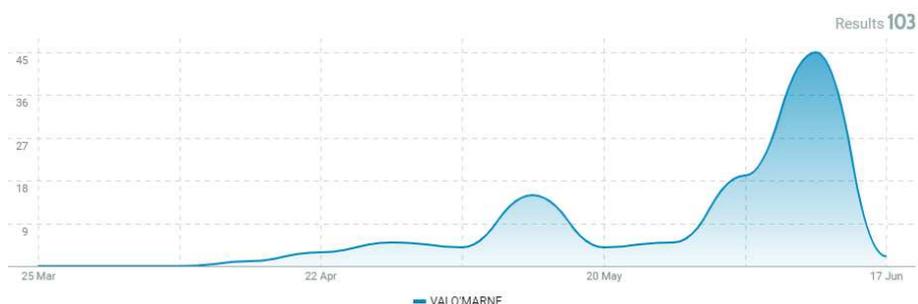
Parallèlement, 45 contributions de 41 personnes différentes adressées via la rubrique participative en ligne ou sur les registres mis à disposition en mairies, à l'UVE même et lors des temps de concertation.

- **PARTICIPANTS :**

Les principaux opposants et leur couverture sur les médias locaux



Twitter
Blogs
Online News
Newspaper
Dailymotion



TWEETS ET RT

80 Previous has 0.

NOMBRE D'ARTICLES EN LIGNE

22 ▲ 266.7%
Compared to the previous period

MENTIONS DE SUEZ (TOUS MÉDIAS)

14 ▲ 180%
Compared to the previous period

L'association ALIC (Affamons l'Incinérateur de Créteil) qui s'est créée à l'annonce du projet Valo'Marne était représentée lors des cinq réunions publiques. Elle a été très active et a développé ses arguments sur tous les supports possibles dont *leParisien.fr* « *l'incinérateur fait tousser les écologistes* » ou « *Les opposants s'emparent de la concertation* ».

On retrouve leurs arguments dans les comptes rendus des réunions.



**Le Val de Marne
et Créteil ne veulent
pas être la poubelle
de l'Île de France!**

**NON AU TROISIEME FOUR DE
L'INCINERATEUR DE CRETEIL!**

ALIC asso 1901. Rejoignez-nous!
Contact : affamons.incinerateur.creteil@gmail.com

(ATTENTION c'est la dernière réunion de la concertation

POUR EXPRIMER LE REFUS DES CITOYENS !)

La mascarade de concertation menée par VALOMARNE sur le projet d'extension de l'incinérateur de Créteil se termine le jeudi 13 juin à Nogent-sur-Marne !

Pour dire NON au troisième four et ses 120 000 Tonnes de déchets, à la pollution supplémentaire, aux camions par milliers, aux expérimentations dangereuses, à une opération coûteuse et inutile, au réchauffement climatique ...

Pour dire OUI au respect des habitantEs touchéEs par les pollutions de l'incinérateur, au développement de la géothermie et des énergies renouvelables, à des investissements dans la démarche 0 déchet en réduisant les déchets à la source et en recyclant ...

INVITATION

Nous vous appelons à nous rejoindre

Jeudi 13 juin à 19 h 30

**70 grande rue Charles de Gaulle
94130 Nogent-sur-Marne**

Créteil Insoumise Nogent-sur-Marne

94-Citoyens.com

Alternative IDF à Nogent-sur-Marne

Groupe AES (pollution, les dioxines)

Collectif 3R...

Et des personnalités ont fait entendre leur voix sur l'ensemble des supports

- Annie Lahmer défend la position du « zéro déchet » : créer un troisième four, c'est faire du déchet une ressource indispensable
- Agnès Vives
- Philippe Ungerer
- Chrysis Caporal
- Anne Conan
- Odile Delonca

Thomas Dessales...

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Plus de 230 PARTICIPANTS aux 5 réunions publiques organisées

Réunion publique d'ouverture lundi 13 mai 2019 à CRETEIL (80 participants)

Atelier thématique n°1 *Intégration urbaine de l'installation*

Jeudi 16 mai à Champigny-sur-Marne (sur inscription préalable) présentée par Baptiste LOBJOY, architecte du projet et Renaud Besançon : 9 participants dont Madame **Adomo**, maire-adjointe de Champigny

Atelier thématique n°2 : *surveillance environnementale*

Mercredi 29 mai à Boissy-Saint-Léger (8 participants). Avec une présence élargie de l'équipe Valo'Marne et d'experts du thème proposé :

- **Grégory Richet**, président de Valo'Marne
- **Marie-Christine Viratelle**, directrice du site Valo'Marne présente le dispositif actuel de surveillance environnementale de l'UVE (mesures réalisées, seuils à respecter).
- **Elina Marcoux**, chef de projets SUEZ RV présente la contribution des activités de traitement des déchets sur les polluants en Ile-de-France, les mesures réalisées par Valo'Marne en termes de surveillance des retombées atmosphériques et les résultats pour l'environnement de Valo'Marne en 2018. Elle aborde également la question des émissions de CO₂ (trafic supplémentaire engendré par le projet, bilan carbone, puits de carbone).
- **Pascal Roux**, spécialiste Santé environnement, Pascal Roux Conseil présente les relations entre incinération et santé « *Les étapes de la réduction des risques* ». Il précise avoir travaillé sur l'impact d'usines d'incinération et de centres d'enfouissement, et plus précisément sur l'affaire de l'ancienne usine chimique Kodak (Vincennes).
- **Pierre-Yves Guernion**, chef de projet Ramboll présente la démarche d'évaluation des risques sanitaires liés à l'activité de l'UVE.

Parmi les questions posées par **Philippe Ungerer** : celle sur la station hydrogène « *pour laquelle le risque industriel n'a pas été présenté, alors que l'électrolyse pour la production et distribution d'hydrogène constitue un facteur de risques important près d'une ligne à haute tension. Je souhaiterais que l'INERIS en prenne acte.*

Renaud Besançon, directeur de projets SUEZ et responsable du projet Valo'Marne, précise que le risque industriel a été pris en compte, « *le rayon de danger est fixé à 8 mètres. Or, le point bas de la ligne à haute tension est à 25 mètres.* » Il ajoute que *le projet n'inclut pas de cuve de stockage à haute pression, il s'agit d'une station*

hydrogène destinée essentiellement à la production et à la distribution. Enfin, Air Liquide – partenaire de Suez dans le cadre de ce projet – dispose d’une filiale spécialisée dans la technologie hydrogène, appelée Hydrogénics.

A **Marie-Noëlle Bertrand** qui estime que si *l’effet cocktail* n’est pas quantifiable, il s’agit de privilégier le principe de précaution, **Pascal Roux** indique que *la science doit se fonder sur ces doutes pour les lever. Les études de surveillance environnementale et de veille sanitaire ont permis de comprendre que l’impact d’un incinérateur sur un environnement proche est extrêmement faible. Les scientifiques sont partis d’un postulat de doute, doute aujourd’hui levé en ce qui concerne les incinérateurs.*

- Atelier thématique n°3 : Relation avec le Territoire

Villeneuve-Saint-Georges (5 inscrits). L’équipe Valo’Marne a réuni

- **Renaud Besançon**, directeur de projets SUEZ RV
- **Luc Bury**, responsable Communication Ile-de-France SUEZ
- **Delphine Roques, Ecophylle**, association locale indépendante spécialisée dans *l’éducation à l’environnement en milieu urbain* par une pédagogie active plaçant l’usager au cœur de son apprentissage. Elle reconnaît que le temps d’acculturation à la gestion des déchets est un temps long. C’est pourquoi Ecophylle développe des outils pédagogiques afin de faciliter cette appropriation.

Renaud Besançon précise que SUEZ recherche activement un partenaire pour exploiter *la future serre d’agriculture urbaine* : les champs des possibles sont multiples.

- **Marine Girault, La Maison pour Rebondir** – programme initié par SUEZ pour faire converger emploi et économie circulaire sur les territoires.
- **Emmanuel Ihigo, Vitamine T** – premier groupe français de structures d’insertion par l’activité économique

A un **habitant** qui souligne *les difficultés rencontrées par les associations locales pour mettre en œuvre des actions concrètes, par manque de moyens*, **Renaud Besançon** précise que les ateliers de la future serre pédagogique seront ouverts à tous, gratuitement et sur réservation.

De plus, grâce au dispositif Valo’Truck, l’effort de sensibilisation pourra être déployé directement là où vivent les populations.

Réunion publique de clôture Jeudi 13 juin 2019 à NOGENT/MARNE (80 participants)

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

La réunion publique de clôture a été l'occasion de nouveaux échanges avec le public et aussi de faire la synthèse des propositions reçues et de présenter les évolutions du projet Valo'Marne

Synthèse des observations et propositions issues de la concertation et exemples sélectionnés lors de la réunion de clôture avec les réponses apportées par Grégory Richet, président de Valo'Marne

Après avoir rappelé sa démarche volontaire de concertation préalable sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a nommé Claire de Loynes, en qualité de garante, **Grégory Richet** a réaffirmé - à l'attention des personnes venues pour la première fois - qu'il s'agissait bien **d'un projet innovant et structurant pour le territoire et pour l'Ile-de-France**, proposé dans le cadre de la DSP attribuée par le SMITDUVM à Valo'Marne. Résolument orienté vers l'amélioration de la performance environnementale et énergétique, il assure qu'il permettra **une évolution majeure de l'installation actuelle**.

De la synthèse des interventions ressort un consensus général sur **l'importance de la prévention dans la politique de gestion des déchets**, et aussi la conviction qu'ont manifestée les participants : *oui, la population saura se discipliner en amont pour réduire la masse des déchets à traiter : donc haro sur la création d'un troisième four !*

L'existence d'un troisième four est perçue comme l'assurance de nuisances et de risques écologiques et d'impacts sur la santé des riverains. De plus, le projet apparaît au public « surdimensionné » par rapport aux besoins. L'un des arguments forts étant que l'augmentation de capacité d'incinération signifie en parallèle une **augmentation du trafic camions**, donc un accroissement de la pollution !

Quant à la **question de la solidarité** (vers l'Ile-de-France), celle-ci passe mal :

« Créteil ne sera pas la poubelle de l'Ile – de – France » !

Scepticisme général sur les annonces de progrès, nourri par la peur de problèmes de santé induits.

Quant aux serres, elles sont souvent taxées de « gadgets » ou de simple volonté de « green washing ».

Une minorité cependant est satisfaite que les projets de modernisation aillent dans le sens de l'écologie et de la récupération d'énergie (chauffage urbain pour Créteil et station d'hydrogène, projet d'avenir).

Grégory Richet apporte des éclairages sur les enjeux du projet, renforcés par des schémas projetés en réunions.

Il insiste également sur l'inscription du projet Valo'Marne, d'une part, dans la hiérarchie des modes de traitement de la loi LTECV, d'autre part, dans l'objectif du projet de Plan

Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (**PRPGD**) *qui est de réduire d'ici 2025 l'enfouissement de 50%*, stade ultime du mode de traitement...

Il est apparu difficile de faire accepter au public que le projet intègre les contraintes réglementaires tant européennes que françaises et régionales, Ile - de - France (PRPGD/LTECV/besoin en traitement UIDND...)

Même difficulté à éviter le scepticisme des participants quand il présente la baisse de concentrations de polluants, vérifiée par Ramboll Conseil. Malgré l'intervention du docteur Pascal Roux lors de l'atelier n°2 - à laquelle renvoie **Pierre-Yves Guernion** - concernant les impacts de l'incinération sur la santé et précisant que ***l'évaluation des risques sanitaires effectuée dans le respect des règles fixées par l'INERIS*** fait apparaître qu'il n'y a pas de danger. « *Ces études ont pris en compte toutes les voies d'exposition possibles dans des cas majorants (comme si l'incinérateur fonctionnait en continu à la valeur maximale autorisée, pour des habitants résidant à proximité immédiate avec ingestion d'aliments produits localement tels que des poissons pêchés sur le lac de Créteil)*. » Le scepticisme réapparaît : « Qui vous paye ? » est-il demandé à Pascal Roux au cours de son intervention lors de l'Atelier n°2.

En revanche, **Jacques JP Martin**, Maire de Nogent-sur-Marne, tient à dire qu'il est favorable à une évolution de l'usine Valo'Marne (usine qui dès sa mise en service, était déjà moderne et respectait des principes et des règles au-delà des normes et recommandations des organismes agréés). Les orientations et engagements pris dans le cadre du projet Valo'Marne vont dans le sens de « la ville intelligente, moderne et respectueuse de l'environnement ».

Nogent-sur-Marne a déjà entrepris une campagne « zéro déchet », et les habitants qui se sont mobilisés ont découvert comment diminuer leur volume de déchets. Reste à convaincre industriels et producteurs de trouver comment réduire leur production d'emballages non - recyclables. Le tri sélectif est une œuvre collective, et des améliorations sont attendues dans les communes adhérentes au SMITDUVM. Il salue la production d'hydrogène « vert » à partir du traitement des déchets comme une innovation majeure.

Pour le public (voir **Bénédicte Monville**, Conseillère régionale), « *l'incinération ne s'inscrit pas dans une politique « zéro déchet »*. »

Grégory Richet explique que « *L'objectif est de monter les déchets dans la hiérarchie des modes de traitement (afin de réduire l'enfouissement), tout comme le permet la valorisation organique et matière, et il rassure : si les déchets disparaissent, l'UVE s'arrêtera.* » Mais le scepticisme l'emporte encore.

- **Didier Lévy**, Conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois et représentant au SMITDUVM, objecte que les déchets d'activités économiques (DAE) rapportant davantage que les OMR, pour Suez c'est donc plus rentable d'incinérer des DAE : *dans cette perspective, ce 3ème*

four ne sert pas les habitants des communes adhérentes alors que les Cristoliens vont subir les nuisances supplémentaires.

Grégory Richet confirme que le SMITDUVM a décidé de retenir le troisième scénario... cette évolution permettant d'offrir une capacité supplémentaire pour valoriser énergétiquement les déchets. Puis, une fois constatée la réduction des OMR, cette capacité pourra favoriser le traitement des refus de tri des DAE, cela afin de respecter les objectifs du PRPGD qui est de rétrograder à un million de tonnes l'enfouissement à l'horizon 2031.

ET G. Richet d'ajouter : Valo'Marne est **un outil public** dont l'objectif est de proposer une capacité de valorisation énergétique pour les déchets ménagers des collectivités. La concertation préalable est le préambule à la demande d'autorisation soumise aux services de l'Etat

- **Annie Lamehr**, Conseillère régionale et habitante de Nogent-sur-Marne, craint que Valo'Marne ne soit contraint d'importer des déchets ailleurs pour maintenir la production de chaleur à destination des réseaux de chaleur urbains, une industrie qui demeure polluante et dangereuse. Elle souhaite attirer l'attention sur les dangers de *l'effet cocktail*.

Grégory Richet indique que plusieurs groupes de travail se sont réunis. ***Il s'agit de la nouvelle référence en termes de prévention et de gestion des déchets.*** Le projet Valo'Marne prévoit l'augmentation de 40% de l'énergie injectée sur le Réseau de Chaleur Urbain de Créteil (RCU), augmentation qui permettra d'être au-dessus des 50% d'ENR et, ainsi, de faire profiter les Cristoliens d'une énergie à bas coût par le biais d'une réduction de la TVA. Le réseau de chaleur de la Ville de Paris (CPCU) bénéficiera également de cette augmentation de production d'énergie.

Hubert Garin ajoute que la production d'énergie n'est pas antinomique à la rénovation énergétique des bâtiments.

- **Chrysis Caporal** oppose le coût d'un puits de géothermie (22 M d'€) au projet de Suez (130 M d'€).

Grégory Richet rappelle que sur ces 130 M d'€, cent millions sont portés par Suez. Les collectivités peuvent tout à fait compléter ce projet par des politiques de prévention et de réduction des déchets, sur la filière organique notamment.

La chaleur produite par l'UVE, associée à celle de la géothermie et de la pompe à chaleur, contribue aujourd'hui à hauteur de 64% au fonctionnement du RCU de Créteil. L'objectif est de monter à 80%. Le but est bien, pour le RCU de Créteil, d'effacer la consommation d'énergies fossiles en la remplaçant par une énergie verte.

- **Marie-Noëlle Bertrand** juge préférable que la géothermie représente une part plus importante dans le mix énergétique que la chaleur produite par l'UVE. **Grégory Richet** répond : « *il n'y a pas d'opposition entre la fourniture d'énergie de l'usine et la*

géothermie, ces deux énergies sont complémentaires. L'objectif est de réduire au maximum les énergies fossiles. »

- **Anne Connan**, Collectif 3R, signale que DAE et OMR sont présentés comme équivalents, or, traiter les DAE n'est pas l'objet du syndicat. Et, autre question : que fait Valo'Marne sur les particules fines (et plus précisément les PM2,5 ou PM1 qui seront plus nombreuses et plus dangereuses que les poussières normales). Pourquoi ce contrôle n'est-il pas réalisé ?

Grégory Richet : la vocation du site est de traiter prioritairement les déchets des collectivités adhérentes du SMITDUVM. Quant aux particules, appelées communément « poussières », elles sont déjà contrôlées par Valo'Marne. Ces poussières regroupent l'ensemble des particules, y compris les PM10, PM2,5 et PM1 qui sont contrôlées puisque réglementées : il est prévu une réduction de 10 à 5 milligrammes par normo-mètre cube, il s'agit donc de diviser par deux ce flux grâce aux nouvelles technologies.

- **Anne Connan** souhaite connaître la répartition entre les PM10, les PM2,5 et les plus petites, qui sont les plus dangereuses. A Ivry-Paris XIII les PM2,5 représentent 97% des PM10.

Grégory Richet : **deux millions de tonnes enfouies actuellement** (dont des déchets issus des collectivités) doivent remonter dans la hiérarchie des modes de traitement pour atteindre la valorisation matière et énergétique. En 2018, plus de 200 000 tonnes d'OMR ont été enfouies, demain, l'augmentation de la capacité (120 000 tonnes) permettra de contribuer à l'atteinte de l'objectif de **valorisation des déchets** ménagers franciliens. **Cet outil n'est aucunement en opposition avec la réduction des déchets à la source.** Si demain, l'ensemble des collectivités aura réduit sa production d'OMR, cet outil pourra **valoriser des DAE** envoyés aujourd'hui en centres d'enfouissement.

- **Jeannick Le Lagadec**, Conseillère départementale du Val-de-Marne et Maire - adjointe à Champigny-sur-Marne craint que le projet d'extension de Valo'Marne n'empêche la société de se plier à des changements radicaux.

Aussi, salue-t-elle l'expertise citoyenne qui s'exprime dans le cadre de cette concertation préalable. Néanmoins, **elle s'interroge sur la prise en compte de ces contributions au moment de la décision future.**

Grégory Richet informe que Valo'Marne s'inscrit pleinement dans le respect de la hiérarchie des normes. Le projet propose **une capacité complémentaire dans la partie valorisation énergétique**, tel que le préconise le PRPGD. Cela n'empêche pas le développement de prévention et de recyclage des déchets.

- **Odile Delonca** signale que la revue *Bâtiment Entretien* indique que les *retours sur investissement* attendus représentent 900 millions d'euros. Etant entendu que les DAE sont d'un bon rapport qualité/prix, **elle souhaite connaître le rapport qualité/prix de**

L'UVE. Elle poursuit en disant que les lignes n°1 et n°2 sont propriété du SMITDUVM, mais comprend que la 3ème ligne ne deviendra la propriété du SMITDUVM qu'à la fin de la DSP, dans l'intervalle, **qui sera le bénéficiaire des neuf cents millions d'euros de retours sur investissements ?** Quelle commune sera réceptrice, avec quel pourcentage selon le nombre d'habitants ?

Grégory Richet précise que – en ce qui concerne le montage financier - les 900 millions d'€ cités par Odile Delonca représentent le chiffre d'affaires généré sur les 20 ans de la DSP. Valo'Marne est une structure *ad hoc* dans laquelle Suez participe. Le SMITDUVM contrôle l'état des finances de Valo'Marne, et publie chaque année un rapport d'information du public.

Marie-Christine Viratelle, directrice de l'usine, ajoute que tous les rapports annuels sont publiés et transmis à la préfecture. **A l'avenir, Suez les mettra à disposition sur le site internet du SMITDUVM**, en parallèle de l'envoi à la préfecture.

- **Philippe Ungerer** s'interroge sur la réelle réduction de la consommation d'énergie fossile dans le cadre de ce projet. Il note que l'augmentation du trafic routier rapporté au trafic actuel est de 15%. Si chaque acteur économique agissait de la même façon, cela serait irresponsable.

Marie-Christine Viratelle répond à l'interrogation concernant la consommation de gaz naturel. Sur la base des données 2017-2018, Valo'Marne consomme entre 42 000 et 45 000 MWh de gaz naturel par an, répartis comme suit :

- Plus de 50% de cette consommation est utilisée sur le traitement humide des fumées (dénox visant à capter les dioxines furanes).
- La 2ème utilisation de ce gaz concerne les brûleurs en postcombustion sur la 3ème ligne actuelle dédiée aux DASRI.
- La dernière partie sert **au redémarrage des lignes Emeraude (1 et 2) après une importante maintenance** (interdiction d'introduire des déchets tant que la T° au sommet du four est inférieure à 850°C).

C'est donc une diminution de consommation de gaz de 75% que va apporter le projet puisque celle-ci va passer de 45 000 à 12 000 MWh/an (grâce notamment au passage en traitement sec de fumées).

- **Thomas Dessales**, France Insoumise Créteil, apporte son soutien aux associations et contributeurs luttant contre ce projet. Pour lui, **il est technologiquement désuet et le Val-de-Marne se sacrifie pour l'Ile-de-France**. Il estime que le Conseil municipal de Créteil - en refusant la géothermie - a voulu privilégier le projet Valo'Marne.

Fabien Tastet, directeur-général des Services de Grand Paris Sud Est Avenir, explique que le modèle économique de construction d'un 3ème four est favorable aux collectivités publiques : la tonne payée par les collectivités locales va passer de 110€ à 65€. L'Usine est un bien public qui appartient aux habitants et qui se verra valorisé de cent vingt millions

d'euros sans dépense de la collectivité. Par ailleurs, ce projet sera favorable aux habitants en termes de création d'emplois qualifiés et emplois d'insertion ainsi que de pouvoir d'achat par la fourniture d'énergie complémentaire.

Grégory Richet indique que la concertation préalable s'inscrit dans une démarche volontaire de Valo'Marne et du SMITDUVM. Par la diversification de ses canaux, le dispositif a permis l'expression de tous.

Et surtout, il rappelle que techniquement rien n'empêche la Ville de Créteil de décider de créer un puits de géothermie pour compléter la production de chaleur destinée au RCU de Créteil.

La réunion d'ouverture comme la réunion de clôture ont été introduites par le président de VALO'MARNE, **Grégory Richet** qui, chaque fois a présenté le projet pour les participants nouveaux. Lors de la clôture, après avoir répondu aux questions de la salle, il a également **restitué la synthèse du temps de concertation.**

Afin de donner le maximum d'informations requises, il s'est entouré de l'ensemble des personnes impliquées dans le projet aussi bien que d'experts externes à son équipe.

Axel URGIN, président du SMITDUVM

Hubert GARIN, directeur du Développement Suez RV

Et de

Corinne Daut, directrice - générale des services techniques du SMITDUVM

Marie-Christine Viratelle, directrice du site Valo'Marne

Renaud Besançon, directeur du projet Valo'Marne

Elina Marcoux, chef de projets SUEZ RV

Jérôme Arnaudis, spécialiste du Puits de carbone

Pierre-Yves Guernion, chef de projet Ramboll

Suite à la concertation préalable, plusieurs remarques et incertitudes des participants ont été entendues et ont donné lieu – lors de la réunion de clôture **à des propositions de VALO'MARNE.**

PRÉVENTION

o **Renforcer les actions de prévention sur le territoire** : ingénierie, appels à projets...

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

o **Publier le bilan carbone de l'usine** réalisé depuis 2018

o **Réaliser et communiquer le bilan carbone de l'usine future** (T3-2019)

o Réaliser annuellement une **campagne de mesures des dioxines bromées**

TRAFIC ROUTIER

- o **Études de trafic** au droit du carrefour de la rue des Malfourches

PUITS DE CARBONE

- o **Communication annuelle des résultats et du bilan carbone** de l'outil
- o En fonction des résultats, **développement des puits de carbone** ailleurs
- ou **expérimentation d'autres produits innovants** (panneaux solaires, ...)

ANCRAGE TERRITORIAL

- o **Appuyer les efforts déployés par les collectivités** dans une gestion plus vertueuse des déchets
- o **Impliquer les milieux associatifs** dans une démarche de pédagogie et de changement des comportements
- o **Faire participer les acteurs locaux de l'économie circulaire à la vie du site** pour sensibiliser les citoyens du territoire au tri et au recyclage
- o Transformer la serre agricole en un **projet collaboratif territorial**

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Au regard de l'importance de la population sur le territoire du SMITDUVM, force est de constater que la participation du public a été faible. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- L'absence de création *ex nihilo* d'une usine impactant le territoire...
- La simple « modernisation » d'une usine existante... par ailleurs souvent méconnue... n'a pas frappé les esprits
- L'étendue des territoires sur le Val de Marne est telle que l'UVE – très éloignée – n'a pas été perçue comme une nuisance
- L'interrogation sur « le traitement des déchets » n'interpelle pas souvent le public habitué à ce que « le service » soit rendu par les mairies contre une taxe ancestrale

Listes communes concertation

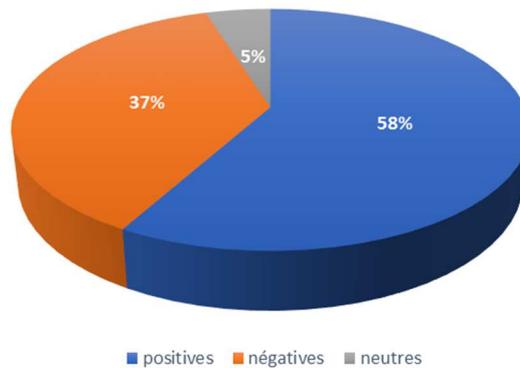
| | Population officielle (31/12/16) |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Alfortville | 43 886 |
| Boissy-Saint-Léger | 15 342 |
| Bonneuil-sur-Marne | 17 452 |
| Bry-sur-Marne | 16 717 |
| Champigny-sur-Marne | 77 409 |
| Chennevières-sur-Marne | 18 396 |
| Choisy le Roi | 44 450 |
| Créteil | 89 392 |
| Fontenay-sous-Bois | 53 424 |
| La-Queue-en-Brie | 11 835 |
| Le Perreux-sur-Marne | 33 729 |
| Le Plessis-Tréville | 20 279 |
| Limeil-Brévannes | 26 703 |
| Maisons Alfort | 55 289 |
| Nogent-sur-Marne | 31 947 |
| Noisieu | 4 680 |
| Orly | 23 378 |
| Ormesson-sur-Marne | 10 827 |
| Saint-Maur-des-Fossés | 74 893 |
| Sucy-en-Brie | 26 279 |
| Thiais | 29 006 |
| Valenton | 14 858 |
| Villeneuve-Saint-Georges | 32 966 |
| Villiers-sur-Marne | 29 266 |
| Vitry/ Seine | 92 755 |
| TOTAL | 895 158 |

Participation

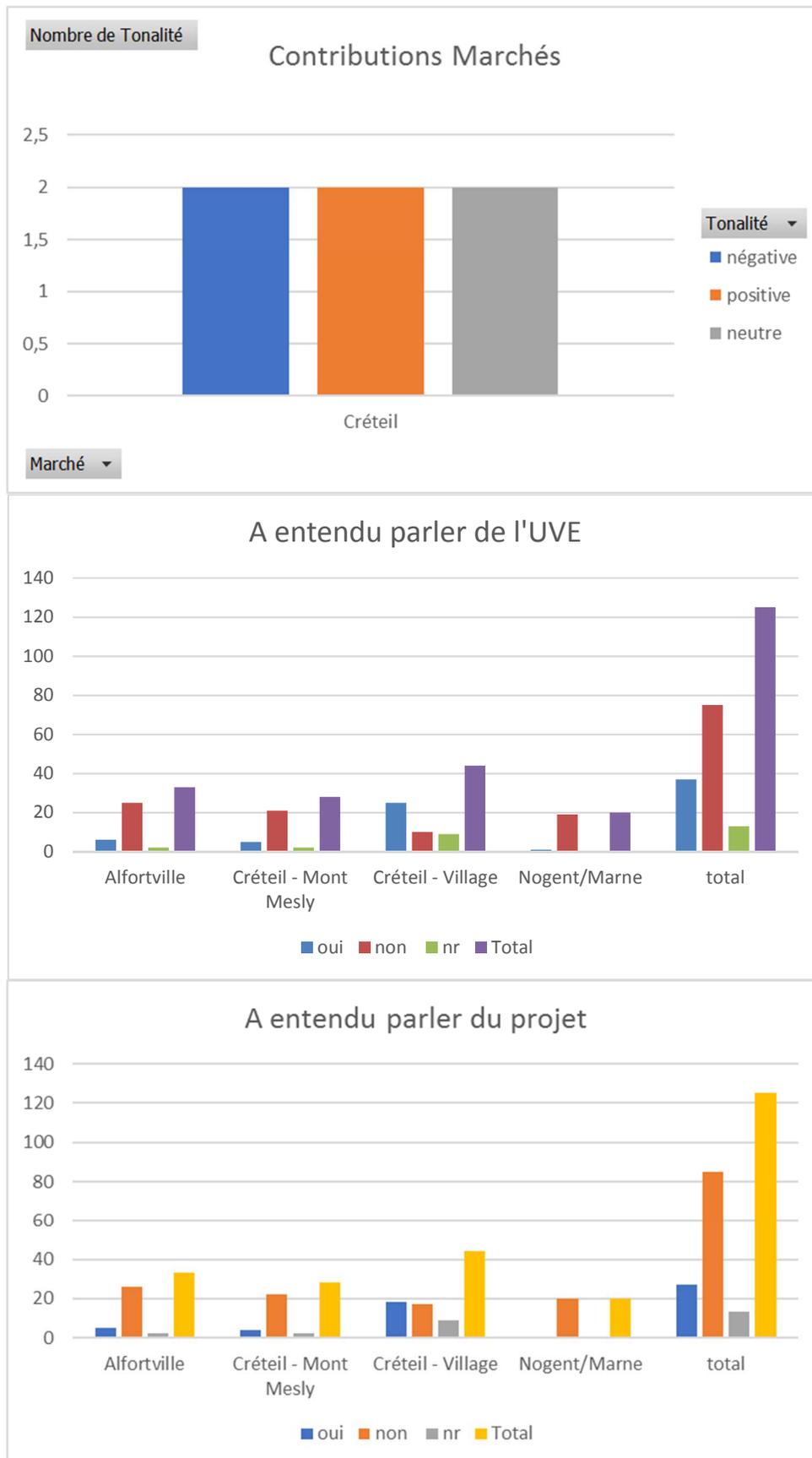
pop. totale 895 000

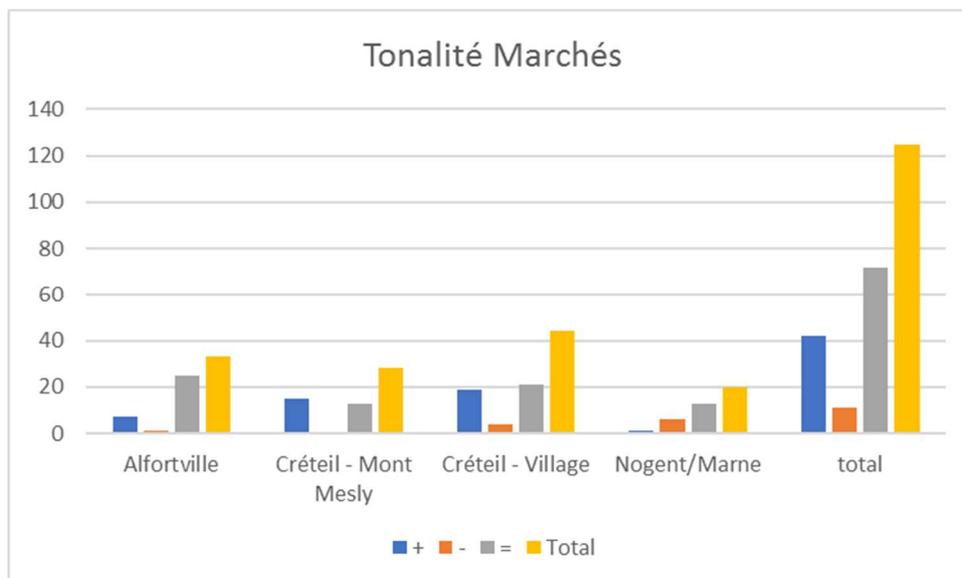
| | |
|-------------------------|---------------------------|
| • Réunions et ateliers | env 180 |
| • Marchés | env 130 |
| Total | 310 |
| • Contributions écrites | |
| • Site internet | 29 (de 25 personnes) |
| • Registres mairies | 2 (dont maire de St Maur) |
| • Registres marchés | 6 |
| • Registre Site | 25 |
| • Auprès de la Garante | 0 |
| Total | 62 |

Récapitulatif Contributions totales

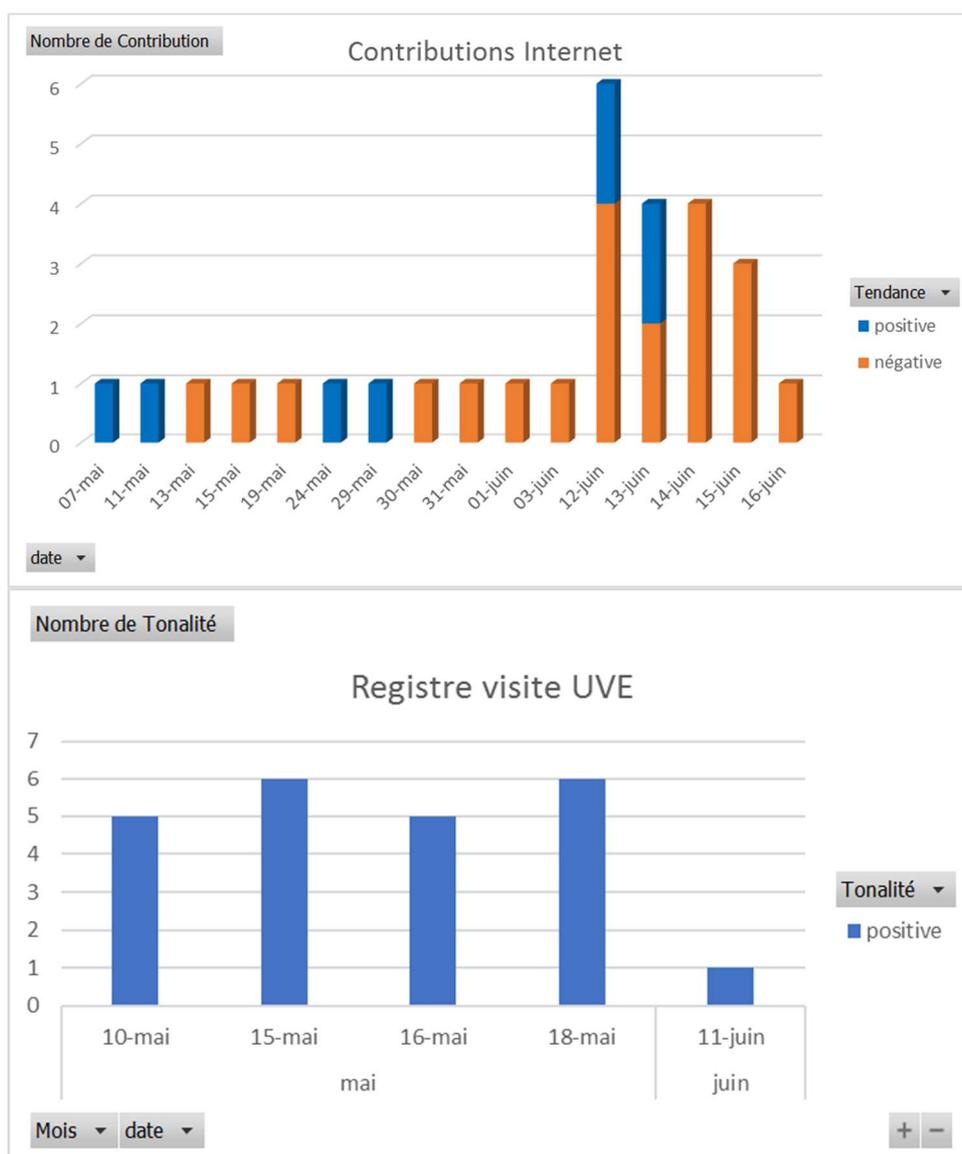


Expositions itinérantes :





Contributions sur le site dédié



AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée sans incidents majeurs, les participants sont toujours restés dans les limites de la courtoisie attendue, même les plus opposés au projet d'extension des capacités de l'UVE.

Les inquiétudes au sujet de la santé des individus et le souci d'une terre prioritairement « écologique » a dominé les débats.

Sinon, le projet de modernisation de l'UVE n'impliquant pas de dépassement de la zone déjà occupée par l'installation actuelle, et cette usine se révélant peu connue des habitants des communes du Syndicat, la participation lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture (80 personnes) a semblé raisonnable et permis de multiplier les interrogations du public et d'y apporter des réponses nourries. Les ateliers thématiques ouverts dans des communes éloignées du site ont attiré moins de participants.

Comme on vient de le dire ci-dessus, les inquiétudes étaient majoritairement liées à toute solution qui éloignerait les habitants d'une attitude qui devrait les conduire à ***réduire avant tout leur production de déchets***. Par exemple, l'atelier thématique n° 1 *Intégration urbaine et architecturale* qui avait pour but de recueillir les attentes des participants quant à l'aspect extérieur de l'Usine n'a pas fonctionné ainsi.

Les participants présents (Jenny Kermeur, ALIC ; Colette Planes, ALIC ; Philippe Cornelis, Fontenay-sous-Bois ; Fabienne Lelu, Fontenay-sous-Bois ; Chrysis Caporal, Champigny-sur-Marne ; Caroline Adomo, 2^{ème} maire adjointe à la ville de Champigny-sur-Marne ; Marie-Hélène Magne, Vice-présidente Paris Est Marne et Bois) n'ont pas souhaité aborder ces thématiques, perçues comme « secondaires ». Certes, l'installation est jugée peu esthétique, insérée dans une zone d'activités déjà dépréciée mais : « *L'usine est moche et restera moche* » selon un des participants.

La crainte exprimée – qui s'est répétée à toutes les réunions publiques - est de se retrouver avec une augmentation de la pollution sur un site déjà saturé en particules fines et en dioxyde d'azote, avec le risque d'interactions entre des polluants divers (*l'effet cocktail*).

Donc, le thème de ce premier atelier s'est détourné sur celui de l'atelier n°2 montrant que le souci majeur était pour eux de *mieux comprendre la politique de gestion des déchets telle qu'elle découle de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) et du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)*.

Face à certains reproches (que n'ait pas été privilégiée la géothermie, par exemple), cela a permis de rappeler l'un des principes de la concertation préalable : *elle ne porte pas sur le choix politique opéré en amont*, mais s'inscrit dans le cahier des charges de la délégation de service public.

La concertation préalable a joué son rôle dans la mesure où – suite aux remarques ou reproches du public, le Maître d'ouvrage a envisagé des amendements (cf. voir ci-dessus les propositions apportées à l'issue de la réunion de clôture)

LISTE DES ANNEXE

- L'AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'USINE DE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SITUÉE À CRÉTEIL

La société VALO'MARNE exploite l'usine de valorisation énergétique (UVE) située à Créteil dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) attribuée le 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).

VALO'MARNE souhaite modifier les conditions d'exploitation et les infrastructures de l'UVE afin de **permettre l'évolution de sa capacité de traitement des déchets et une amélioration de sa valorisation énergétique**. L'objectif du projet est d'optimiser la valorisation de l'ensemble de l'énergie électrique et thermique produite au travers de l'augmentation de la fourniture de puissance aux réseaux de chauffage urbains et électriques, ainsi que la valorisation de la chaleur fatale pour alimenter une serre d'agriculture urbaine et une station de production et de distribution d'hydrogène.

Les caractéristiques essentielles du projet d'extension sont les suivantes :

- **Modification du système de traitement des fumées** de l'UVE consistant à remplacer le traitement humide par un traitement sec sur les lignes 1 et 2, et atteindre des niveaux d'émissions atmosphériques inférieurs à la norme pour les paramètres NOx (oxydes d'azote), SO₂ (dioxyde de soufre), HCl (acide chlorhydrique), poussières, métaux, dioxines et furanes ;
- **Modification des réseaux d'eaux** pour réutilisation en interne, avec objectif d'atteinte du zéro rejet d'effluents industriels liquides ;
- **Evolution des capacités de traitement** avec la création d'une troisième ligne d'incinération d'OM/DAE et DASRI de capacité totale de 140 000 t/an (dont 10% de DASRI maximum), équipée d'un groupe turbo-alternateur (GTA) dédié. Cette extension entraînera la suppression de la ligne actuelle dédiée aux DASRI, mais permettra de **conserver les capacités totales de traitement des DASRI** sur le site. La capacité globale de l'UVE sera donc portée à 365 000 t/an de déchets et DASRI, soit **une augmentation de 120 500 t/an par rapport à la capacité globale actuelle de 244 560 t/an**.
- **Optimisation de la performance énergétique** de l'installation avec la fourniture d'énergie supplémentaire vers le réseau de chauffage urbain de la ville de Créteil et le réseau de distribution de vapeur exploité par CPCU (réseau de chaleur en métropole parisienne) ou autre réseau de chaleur à proximité ;

- **Réalisation d'une serre pour la production agricole**, alimentée en énergie fatale par l'installation ;
- **Réalisation d'une serre pédagogique** pour l'accueil de citoyens et de groupes scolaires ;
- **Expérimentation d'un puits carbone « pilote »** au niveau du rejet des fumées de l'UVE pour capter et traiter une partie du CO2 résiduel ;
- **Fourniture d'énergie pour la mise en œuvre d'une station de production et de distribution d'hydrogène ;**

Création de 260 emplois directs et indirects en phase chantier et en phase de fonctionnement.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr